

Communiqué de presse de la délégation Île-de-France

La délégation du SYNDEAC Île-de-France réunie ce jour, compte tenu des annonces du Premier ministre Manuel Valls concernant l'agrément de l'accord interprofessionnel sur l'assurance chômage du 22 mars 2014, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

- Le SYNDEAC Île-de-France rappelle que cet accord ne concerne pas exclusivement les salariés intermittents du spectacle, mais l'ensemble des salariés précaires et privés d'emplois avec lesquels les artistes et la profession sont solidaires ;
- Il réaffirme son opposition à cet accord qui est refusé par la profession du secteur artistique en raison des effets néfastes qu'en l'état il produirait sur les conditions de vie des salariés avec notamment les questions de différé d'indemnisation, des chômeurs, des cotisations majorées pour les employeurs et les salariés, l'instauration des droits rechargeables ;
- Il réclame la prise en compte des travaux effectués depuis 2003 par le Comité de Suivi sur les annexes 8 et 10 qui n'ont même pas été examinées par les partenaires sociaux réunis au sein de l'Unédic ;
- Il est stupéfait du constat du Premier ministre qui s'apprête à signer un accord qu'il juge mauvais alors qu'il dégage des crédits – pris à qui ?...– pour acheter la paix sociale ;
- La profession estime que les crédits de 90 M€ annoncés pour une compensation auprès de Pôle Emploi seraient utiles à la création d'emplois car la situation actuelle est largement causée par une diminution des crédits à la Culture ayant pour origine :
 - Le non respect de la sanctuarisation du budget de la culture annoncée à plusieurs reprises. Seuls jusqu'alors les crédits de la création sont déclarés sauvegardés. Les crédits d'action culturelle sont depuis deux ans systématiquement amputés ;
 - La diminution des dotations aux collectivités locales et territoriales qui se trouvent obligées de réduire drastiquement les budgets de la culture pour faire face à leurs compétences dites obligatoires, alors qu'elles financent majoritairement le secteur.
- La délégation ne peut comprendre le rôle que pourrait jouer la nouvelle commission nommée dont les attributions recouvrent largement les responsabilités des partenaires sociaux dans le cadre du paritarisme.

En conséquence, la délégation SYNDEAC Île-de-France réclame à nouveau la non signature de cet accord du 22 mars 2014 et demande le retour à la table des négociations avec tous les interlocuteurs concernés.

Fait à Paris le 20 Juin 2014.

Le SYNDEAC Île-de-France

Contact presse :

Judith Depaule (déléguée suppléante SYNDEAC IDF)

Tél : 06 71 65 28 53